

Raisons familiales avec autorisation (Nulla Osta) du Bureau Immigration / Family reasons with authorization from the Immigration Office

Documents à fournir : / Documents to submit:

1. Formulaire de demande de visa Schengen (C), dûment rempli et signé. / Schengen visa application form (C), duly filled in and signed.
2. Une photo d'identité récente (datant de moins de six mois) conforme aux [normes de l'OACI](#). / A recent passport-size photograph (taken within the last six months), in colour, in accordance with [ICAO regulations](#).
3. Passeport en cours de validité (dont la date d'expiration est supérieure d'au moins trois mois à celle du visa demandé), comportant au moins deux pages vierges + photocopie des deux premières pages et des pages contenant les visas et cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen les plus récents. / A valid travel document (with at least three months' validity remaining beyond the expected expiry date of the visa you intend to apply for), containing at least two blank pages, plus photocopies of the first two pages and of the pages showing your most recent visas and Schengen area entry and exit stamps.
4. Copie de l'autorisation délivrée par les autorités italiennes (Guichet unique pour l'immigration) au cours des six derniers mois. / A certificate of no objection (Nulla Osta) issued by the Italian authorities (Immigration Office) within the last 6 months.
5. Copie du titre de séjour italien du membre de la famille résidant en Italie. / A copy of the Italian residence permit of the family member residing in Italy.
6. Copie des éventuels visas Schengen ou nationaux (type D) antérieurs. / A copy of any previous Schengen or national (Type D) visas.
7. Documents d'état civil attestant le statut de membre de la famille au sens de l'article 29 du décret législatif 286/1998. Ces documents doivent être traduits en italien et légalisés par l'ambassade ou le consulat italien du pays où ils ont été délivrés. Selon la situation, le demandeur devra fournir différents documents : / Civil status documents certifying family member status under article 29 of Legislative Decree 286/1998. These documents must be translated into Italian and legalised by the Italian Embassy/Consulate in the country where the document was issued. Depending on the situation, the applicant will be required to provide various documents:
 - a) Conjoint : livret de famille et acte de mariage / Spouse: Certificate of family composition (livret de famille) and marriage certificate;
 - b) Enfants de moins de 18 ans : livret de famille et acte de naissance / children under the age of 18: Certificate of family composition (livret de famille) and birth certificate;
 - c) Parents à charge : livret de famille, acte de naissance de la fille/du fils en Italie et preuve de la dépendance financière vis-à-vis de la personne résidant en Italie. / Dependent

parents: Certificate of family composition (livret de famille), birth certificate of the daughter/son in Italy and proof of financial dependence on the person resident in Italy.

8. En cas de demande de visa pour des mineurs qui rejoignent un seul de leurs parents, l'autorisation parental de l'autre parent doit être signée à l'Ambassade. / In the case of visa applications for minors joining only one parent, a declaration of consent to the other parent's departure from the country, to be signed at the Embassy.

9. Réservation de voyage. / Reservation of a flight ticket.

Dans les 8 jours ouvrables suivant leur entrée en Italie, les membres de la famille devront demander un permis de séjour pour « raisons familiales » en remplissant le dossier prévu à cet effet dans les bureaux de poste. / Within eight working days of entering Italy, family members must apply for a residence permit on 'family reasons' by filling in the relevant form at a post office.

NOTES

- Le service des visas se réserve le droit de demander des documents supplémentaires, si nécessaire, en plus de ceux énumérés ci-dessus et de vérifier l'authenticité des documents présentés./ The visa service reserves the right to request additional documents, if necessary, in addition to those listed above, and to verify the authenticity of the documentation submitted.
- La présentation d'une documentation complète n'implique pas nécessairement la délivrance d'un visa./ Submission of a complete set of documents does not necessarily guarantee the issue of a visa.
- La présentation de documents contrefaits et/ou falsifiés entraînera le refus du visa et sera signalée aux Autorités italiennes et gabonaises compétentes./ The submission of false and/or fraudulent documents will result in the visa being refused and the matter being reported to the relevant Italian and Gabonese authorities.
- Au moment de l'entrée en Italie et dans l'espace Schengen, même si vous êtes en possession d'un visa valide, les Autorités frontalières se réservent le droit de demander à nouveau les documents qui ont permis la délivrance du visa./ Upon entry into Italy and the Schengen area, even if you hold a valid visa, the border authorities reserve the right to request once again the documents that enabled the visa to be issued.